CHAPITRE II.

DE L'ARTICLE.

- 46. L'article est un mot qui se place devant le nom pour le déterminer, et qui en prend le genre et le nombre : le père, la mère, les enfauts.
 - 47. Articles simples.—Les articles simples sont:

Le. pour le masculin singulier : le soleii.

La, pour le féminiu singulier : la lune.

Les, { pour le masculin pluriel : les jours. pour le féminin pluriel : les nuits.

- 48. Article élidé.—L'article est élidé quand on remplace les lettres e, a par une apostrophe (') devant les mots commençant par une voyelle ou une h muette: l'enfant, l'histoire, (pour le enfant, la histoire).
- 49. Article contracté.—Les articles contractés sont:

Au, mis pour à le,

Aux, mis pour à les,

Du, mis pour de le,

Des, mis pour de les.

- 50. L'article est contracté quand on met au pour de le, du pour de le, devant les noms masculins singuliers commençant par une consonne ou une h aspirée: au père, au héros; du père, du héros.
- Devant tous les mots pluriels (qu'ils commencent par une reyelle ou une consonne), on met aux pour d les, des pour de les : aux pères, des pères; aux mères, des mères.

lute le

rge;

, fuite e qui t

invaria-

inin llonne.)

riel mmes.)

inin France,

riei ériques.

mun. in. uriel.

ın ;

^{46.} Qu'est-ce que l'article ?—47. Quels sont les articles simples ?—48. Devant quels mots l'article est-il cildé ?—49. Quels sont les articles contractés ?—50. Devant quels mots l'article est-il contracté au singulier ?—51. Quand faut-il employer sux, des ?